

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 95 (1998)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Inspectorat

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Inspectorat

## Canton de Vaud

Le service vétérinaire rappelle à tous les détenteurs d'abeilles que la varroase fait partie des épizooties à surveiller (art. 5 OFE). Par conséquent, l'apiculteur **endosse la responsabilité** de prendre toutes mesures nécessaires au maintien de la santé de ses colonies en luttant efficacement contre ce parasite. D'autre part, tous cas suspects ou épizooties doivent être annoncés à l'inspecteur des ruchers (art. 61 et 62 OFE).

Le service vétérinaire, la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, les comités de section, les vulgarisateurs et les inspecteurs des ruchers ont tout mis en œuvre pour vous faciliter la tâche. Alors, l'ami, fais un petit effort et tu seras digne de faire partie de la grande famille des vrais apiculteurs.

### *L'inspecteur cantonal*

P.-S. – Les retardataires ou apiculteurs qui n'ont pas pris possession des produits acaricides lors des distributions officielles peuvent y remédier en prenant contact avec l'inspecteur cantonal, tél. (021) 316 38 76 ou 864 56 30.

**Séquestrés en vigueur:** communes de Bex, Montricher, Cheseaux-sur-Lausanne, Denens, Yens, Trélex, Vuiteboeuf, Cottens (VD).

## FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livrés à domicile					Bocaux à miel, prix pour palettes				
Dès pièces	50	250	500	1000	Dès pal.	1	2-5	6-20	+21
1 kg avec couvercle	1.15	-.95	-.81	-.75		-.69	-.65	-.60	-.59
1/2 kg avec couvercle	-.78	-.74	-.68	-.63		-.50	-.47	-.44	-.43
1/4 kg avec couvercle	-.69	-.65	-.57	-.52		-.46	-.45	-.43	-.41
50 g avec couvercle	-.57	-.50	-.48	-.41		-.37	-.36	-.33	-.32
Couvercle seulement	-.35	-.30	-.30	-.25	carton	-.20	-.19	-.18	-.17
Retirés à Stabio					Retirés à Stabio				
1 kg avec couvercle	-.65	-.61	-.59	-.57		-.55	-.53	-.51	-.49
1/2 kg avec couvercle	-.51	-.47	-.45	-.43		-.42	-.40	-.38	-.36
1/4 kg avec couvercle	-.45	-.44	-.42	-.40		-.39	-.38	-.37	-.35
50 g avec couvercle	-.40	-.39	-.35	-.32		-.30	-.29	-.28	-.27
Couvercle seulement	-.30	-.27	-.25	-.22	carton	-.19	-.18	-.17	-.16

Livraison : + 3 jours (cargo domicile).

Pour retirer la marchandise s'annoncer au ☎ s.v.p.

Franco domicile = coût de transport + TVA compris.

Facture 20 jours net. Echantillons gratuits sur demande.

D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

1 palette (1 kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 pièces

1 palette (1/2 kg) = 92 emballages de 25 pièces = 2300 pièces

1 palette (1/4 kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2376 pièces

1 palette (50 g) = 45 emballages de 54 pièces = 2430 pièces

**Crivelli Aldo – via Giulia 46 – 6855 Stabio – ☎ 091/647 30 84 – Fax 647 2084**

